

APPENDIX SEGUNTINA, LIBER TARRACONENSIS ET DECRET DE GRATIEN

Nos maîtres insitaient, et avec raison, sur la nécessité de ne rien omettre ni négliger dans la description d'un manuscrit. Cette consigne devrait être particulièrement respectée dans le cas des collections canoniques: l'absence de numérotation ou une numérotation aberrante, le groupement de plusieurs chapitres, la présence *in textu* de chapitres non repris dans la *capitulatio*, des modifications dans les inscriptions ou les rubriques, autant d'indices qui permettent de dépister chapitres intrus ou remaniements. A fortiori est-il indiqué de dépouiller les 'appendices' qui suivent certaines collections. Or, trop souvent, on néglige ces suppléments et l'on se contente d'examiner et de décrire l'oeuvre principale. L'exemple qui va suivre, et qui ne veut être qu'un exemple, montrera comment une étude précise peut être fructueuse et mener à des conclusions souvent inattendues.

Trois MSS de la *Panormie* d'Yves de Chartres, tous trois conservés en Espagne, sont pourvus d'un appendice-supplément assez long et qui est identique, ou peu s'en faut, dans les trois MSS:

— *Burgo de Osma*, Bibl. del Cabildo MS 8, fol. 162v-182v.

— *Sigüenza*, Bibl. del Cabildo MS 75 (160), fol. 111r-131v.

— *Sigüenza*, Bibl. del Cabildo MS 5 (207), fol. 200v-236.

Ce dernier texte est peu lisible, le MS ayant souffert de l'humidité. Ces trois MSS ont également en commun, mais cette fois dans le texte même de la *Panormie*, après le ch. 76 du livre 5, une incise de plusieurs ch. comprenant entre autres des textes du Concile de Poitiers en 1100 et de celui de Toulouse en 1119. Je les ai signalés en 1965 et P. Linehan a précisé ces données en 1980¹. Ceci montre, non seulement la parenté très proche de ces trois MSS mais aussi leur origine poitevine². Il nous reste à en établir la date.

Les textes de l'*Appendice* du MS de Burgo de Osma ont été décrits en partie par Peter Linehan, qui m'en a aimablement procuré un photostat. Malheu-

1 Gérard Fransen, 'Autour d'Yves de Chartres' dans *Bulletin for 1965, Traditio* 21 (1965) 517; Peter Linehan, 'The Synod of Segovia (1166)' dans *BMCL* 10 (1980) pp. 39-42 [p. 40] et p. 32 note 4.

2 R. E. Reynolds, 'The Turin Collection in Seven Books: a Poitevin canonical collection' dans *Bulletin for 1969, Traditio* 25 (1929) 508-514.

reusement, le MS 75 de Sigüenza est incomplet: il s'arrête au milieu du *Constitutum Constantini* (Linehan n. 8) aux mots 'amplissimus noster senatus uidetur...' [Hinschius p. 253 med.] et note 'hic deficiunt per (?) quatuor folia prout continetur in altero... (illisible) positum' (qui se réfère au MS 5, aujourd'hui illisible à cause de l'humidité). Nous pouvons en conclure que les MSS de Sigüenza comportaient 4 folios après la copie interrompue du *Constitutum Constantini*. Cela nous mène jusqu'au n.º 13 de la description de P. Linehan, excluant ainsi des MSS de Sigüenza les nn. 14-23 de celui de Burgo de Osma, lesquels contiennent des textes plus récents (1148, 1166). Nous sommes donc autorisés à conclure que l'*Appendix Seguntina* tel qu'il est contenu dans les deux MSS de Sigüenza doit être postérieur à 1119 (Concile de Toulouse), mais qu'il n'y a aucune raison de lui attribuer une date aussi basse que celle qu'il faut attribuer à la copie de Burgo de Osma, laquelle, dans son état actuel, est postérieure à 1166.

En examinant le contenu de cette collection-appendice, on peut constater qu'un bon nombre des textes qui y sont copiés se lisent également dans la seconde version (remaniée) de la Collection de Tarragone:

— Paris, Bibl. Nat. lat. 4281 B.

— Città del Vaticano, Bibl. Apostolica Vaticana, Vat. lat. 6093 (V). [Poblet]

la seule qu'ont connue Fournier et Le Bras. Elle ajoute un bon nombre de textes au début et à la fin de la version originale. Celle-ci, rappelons-le, est contenue dans les MSS suivants:

— Milano, Bibl. Ambrosiana D 59 supr. (déficient au début).

— Tarragona, Bibl. Provincial 26 (44) [Santes Creus].

— Paris, Bibl. Nat. lat. 5517 (récemment découvert)³.

Il faut cependant noter que les textes de la Collection-appendice (désormais *App.*) ont des *inscriptions*, le plus souvent exactes, là où le supplément de Tarraconensis (dorénavant *Tarr. auct.*) se passe d'inscription ou se contente d'un vague *Idem*. Il faudrait donc, en tout état de cause, admettre que *Tarr. auct.* dépend d'*App.* ou de son modèle, et non le contraire.

Ceci n'est pas sans importance car certains chapitres de *App.-Tarr. auct.* pourraient bien être la source, médiate tout au moins, de quelques ch. du *Décret* de Gratien. Voici les faits que nous avons relevés.

a) Le premier ch. de l'*App.* est intitulé 'Greg. in registro, de simoniaciis' 'De simoniaciis' doit être considéré comme une rubrique indiquant le contenu des premiers ch. de l'*App.* Quant à l'*inscriptio* 'Greg. in registro' elle

3 Linda Fowler-Magerl, 'Vier französische und spanische Kanonensammlungen' dans *Aspekte europäischer Rechtsgeschichte. Festgabe für Helmut Coing zum 70. Geburtstag* (Ius Commune. Sonderhefte 17, Francfort-sur-le-Main 1982) p. 125, 139-142; John Gilchrist, 'The reception of Pope Gregory VII into the canon law (1073-1141) Part. II' dans ZRG Kan. Abt. 66 (1980) 199-200.

est erronée. Le texte 'Quisquis per pecuniam ordinatur — hoc piaculare flagitium' ne vient pas du Registre de Grégoire le Grand, mais est extrait de la fameuse lettre de Guy d'Arezzo souvent attribuée au pape Pascal(ou Pascase)⁴.

Dans *Tarr. auct. l'inscriptio* devient 'Greg. in registro (om. V) de simoniaciis' et dans Gratien (C.1 q.1 c.5) 'Item in eodem' mais il faut observer que C.1 q.1 c.3 s'intitule 'Item in registro' et le c.4 'Idem'. Nous savons maintenant que l'attribution du texte de Guy d'Arezzo à Grégoire n'est pas l'oeuvre de Gratien. C'est le minimum à déduire des faits exposés. Est-ce dans la *Tarr. auct.* que Gratien l'a puisée? Peut-être.

b) Les ch. 11-15 de l'*App.* font suite au précédent dans *Tarr. auct.* et se lisent dans Gratien à la C.3 q.7 c.5 où, comme dans *Tarr. auct.*, ils forment un bloc unique. Les inscriptions, qui sont intactes et correctes dans l'*App.* ont été omises, dès le second fragment, et par *Tarr. auct.* et par Gratien. En voici le détail. La première colonne reprend l'inscription de l'*App.*, la seconde, celle de *Tarr. auct.*, la troisième, celle du *Décret de Gratien* (C.3 q.7 c.5).

- | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|----------------|
| 11. Idem in moralibus | Gregorius | Item Gregorius |
| In grauibus peccatis quis positus — | aliena non diluit. | |
| 12. Item in Pastoralibus | — — | — — |
| Cunctis liquet quia cum is — | ad deteriora prouocatur. | |
| 13. Item ipse in registro | — — | — — |
| Scriptum est: Victime impiorum — | munera ab offerente placuerunt. | |
| 14. Salomon | — — | — — |
| Dona iniquorum non probat — | propitiabitur peccatis. | |
| 15. Idem | Item idem (V) | Item |
| Longe est Dominus ab impiis — | oratione iustorum exaudiet. | |

c) Un autre 'bloc' de textes se trouve D.38 c.10 et aux n.30-31 dans *App.*

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| 30. Gregorius | Greg. | Item Greg. in moralibus |
| Qui ea que Dei sunt sapiunt — | si quis ignorat ignorabitur. | |
| 31. Item in moralibus | Item in moralibus | Idem |
| Quicumque enim stultus est in culpa | sapiens erit in pena. | |

Le premier texte ne provient pas des *Moralia*, mais du *Pastorale* 1.1. Gratien (ou la collection qu'il copie) aura déplacé l'inscription, ce qui arrive fréquemment lorsque les textes sont courts. Ou bien Gratien aura pensé que, le second texte provenant des *Moralia*, le premier devait en provenir également. Ici *Tarr. auct.* suit exactement *App.*

d) Gratien C.11 q.3 c.87 joint deux fragments. Dans *App.* ceux-ci sont séparés par un texte que Gratien lit ailleurs. Mais *Tarr. auct.* omet le premier des trois textes.

4 Ed. F. Thaner, MGH, *Libelli de Lite*, t. 1, p. 5 lin. 8-9, 10-13.

26. Augustinus *om. text.* Augustinus
 Illud plane non temere — que non agit perperam.
27. Item Aug. de iusta excommunicatione Aug. de summo bono
 Secundum catholicam fidem — quod nocuit (Grat. C.11 q.3 c.47)
28. Item — — Item
 Pax ecclesie dimittit peccata — columba dimittit.

Les exemples a.b.c. semblaient désigner *Tarr. auct.* comme la source de Gratien: même ordre des textes, même laconisme dans les inscriptions, ce qui n'est pas le cas de *App.* D'autre part, je n'ai pas trouvé jusqu'ici d'autres MSS de la Panormie qui aient le même Appendice et la consultation du *listing* préparé par L. Fowler-Magerl sous la direction de Peter Landau à Regensburg n'a pas permis de déceler d'autres sources 'possibles' de ces groupements de textes. Mais l'exemple d. ne permet pas de voir dans *Tarr. auct.* la source cherchée. Il faut sans doute, en bonne méthode et logique, recourir à un 'chaînon manquant'. Un doute cependant, au moment de conclure ces notes: Theiner, dans la table annexée à ses *Disquisitiones* renvoie, pour les textes a) et b) à la série de Grégoire I dans la *Tripartita*. Mais on attend toujours une étude critique de celle-ci, qui vienne compléter celle de Paul Fournier⁵.

Un dernier problème est encore à résoudre, qui concerne aussi bien la Collection de Tarragone que les trois MSS de Sigüenza (un *Décret* [incomplet] et les deux *Panormie*) ainsi que l'Abrégé de Burchard conservé à Tarragone et son Appendice (sur lequel je me propose de revenir sous peu)⁶. Comment ces MSS sont-ils parvenus en Catalogne et en Castille? La bibliothèque de Sigüenza témoigne d'une influence française, quant aux commentaires scripturaires notamment (mentionnons aussi l'exemplaire du Pénitentiel de Robert de Flamborough). Dès sa restauration, semble-t-il, la cathédrale de Sigüenza eut un chapitre 'régulier'. Faut-il chercher de ce côté? Pour Tarragone (Santes Creus) les cisterciens ont pu apporter de la France méridionale quelques MSS. Quoi qu'il en soit, nous laissons aux historiens la solution de ce problème que nous nous contentons de formuler. Il était nécessaire, pensons-nous d'attirer l'attention des chercheurs sur l'importance de certaines de ces 'petites collections' que l'on néglige trop souvent. Nous nous proposons d'ailleurs d'en traiter plus à loisir dans nos études en cours sur la tradition manuscrite de la Panormie d'Yves de Chartres.

GERARD FRANSEN
 Université de Louvain - La - Neuve

⁵ Martin Brett, 'The Berkeley Tripartita' dans *BMCL* 16 (1986) 89-91 [p. 89 note 1].

⁶ Tarragona, *Bibl. Provincial* 35 (18). Cf. J. Domínguez Bordona, *El escritorio y la primitiva Biblioteca de Santes Creus* (Tarragona, 1952) p. 46-47.